

# JDC

Écrit par Admin

Samedi, 06 Février 2021 10:32 - Mis à jour Samedi, 06 Février 2021 10:34

---



# Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



## Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	<b>Faites-vous recenser</b> à la mairie de votre domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret. <b>Renseignez vos n° tél et adresse mail, ils vont servir plus tard.</b>
4 mois après votre recensement	Créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> , avec la même adresse mail communiquée lors du recensement de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(\*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25<sup>ème</sup> anniversaire mais le retard pris vous pénalisera pour toutes vos inscriptions et démarches administratives.

## QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE (à 17 ans) :

le Certificat de participation à la JDC

### POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

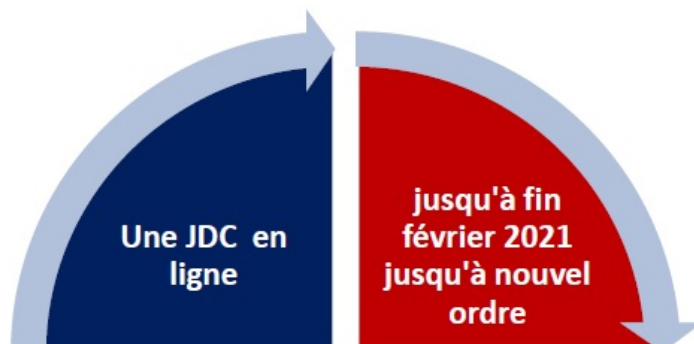
Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC  
ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

## QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



L'organisation de ma JDC maintenant c'est en ligne



créer son compte sur

surveiller sa boîte mail (y

Pourquoi créer votre compte sur majdc

## JDC

Écrit par Admin

Samedi, 06 Février 2021 10:32 - Mis à jour Samedi, 06 Février 2021 10:34

---

---